

# Conditions Générales de Vente de l'Université permanente de Nantes pour l'année universitaire 2025-2026

# Adhésion

L'adhésion à l'Université permanente de Nantes permet d'obtenir le statut d'étudiant de l'Université permanente et d'accéder à toutes les conférences (hors taris spécifiques).

Elle est obligatoire pour s'inscrire aux cours et non remboursable.

## Modalité d'adhésion

L'adhésion peut être effectuée en ligne ou sur rendez-vous à l'Université permanente de Nantes ou auprès de votre antenne de rattachement. L'adhésion est possible tout au long de l'année.

3 types d'adhésion sont proposées :

	Conférences	Cours		
Adhésion Nantes	Accès gratuit sur présentation de la carte d'étudiant de l'Université permanente	Accès à l'inscription aux cours proposés à Nantes aux tarifs spécifiés		
Adhésion antenne	à toutes les conférences à Nantes et dans les antennes (hors tarifs spécifiques)	Accès à l'inscription aux cours proposés dans l'antenne de rattachement aux tarifs précisés		
Adhésion complémentaire		Uniquement pour les personnes détentrices d'une adhésion antenne  Accès possible à l'inscription aux cours proposés à Nantes aux tarifs précisés		

## • Tarifs d'adhésion au 1er juillet 2025

	Tarif normal	Tarif réduit*	Gratuité**	
Adhésion Nantes	58€	29€	0€	
Adhésion antenne	25€	Non applicable		
Adhésion complémentaire	33€	Non applicable		

### Tarif réduit\*

Le tarif réduit est applicable pour les personnes suivantes (sur présentation d'un justificatif) :

- Retraité de Nantes Université
- Personne non-imposable (avis de non-imposition N-1)
- Adhérent à l'association Atlantique Nantes Chine

#### Gratuité\*\*

La gratuité est accordée aux bénéficiaires suivants (sur présentation d'un justificatif) :

- Personnel de Nantes Université : sur présentation de la carte de personnel NU
- Étudiant en formation initiale inscrit à Nantes Université : sur présentation de la carte d'inscription à l'année universitaire 2025-2026
- Bénéficiaire de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
- Bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Titulaire de la Carte Blanche
- Bénéficiaire de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- Bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)
- Bénéficiaire d'une pension d'invalidité
- Demandeur d'asile
- **N.B.** Les pièces justificatives correspondantes doivent être fournies au moment de l'inscription. A défaut, le règlement s'effectue sur la base du plein tarif.

## Conférences

Modalités d'inscription aux conférences

Aucune réservation ou pré-inscription n'est possible, l'accès s'effectue dans la limite des places disponibles.

• Tarifs des conférences

Tarif à l'unité (hors tarifs spécifiques) : 8 €

# Cours et produits spécifiques

# • Modalités d'inscription aux cours et aux produits spécifiques

L'inscription aux cours peut être effectuée :

- o En ligne
- o Sur rendez-vous à l'Université permanente
- o Auprès de votre antenne de rattachement

L'inscription aux cours est possible tout au long de l'année.

## • Tarifs des cours

Type de cours	Tarif horaire	6 h	12 h	24 h	30 h	36 h	52 h
Chorale	2€						104€
Cours Nantes	5 €	30€ 60€	60.6	120€			
Cours antenne							
Atelier	6,5 €		78 €		195€		
Stage de langues						234 €	
Artaban			78 € 15	150.0			
Sortie				156€			
Santé bien-être	10 €		120.0				
Numérique			120€				

# • Tarif des produits spécifiques

Code	Intitulé	Nb de séances	Tarif à l'unité	Tarif à l'unité si achat du cycle entieı	Cycle entier
012101	Introduction aux Rencontres de Sophie	5	8€	6€	30€
033300	Observatoire des médias	9	8€	6€	48 €
041105	Climat : construire et partager des pistes pour bifurquer	10	8€	6€	60€
055111	Concerts commentés Pierre MORABIA	5	12€	9€	45€

# Cas particuliers

Les paiements effectués au titre de l'adhésion et des cours sont définitivement acquis par l'Université permanente.

## Échange

Si un cours est modifié ou supprimé par l'Université permanente, un échange de cours peut être réalisé (La demande doit être effectuée dans un délai d'un mois maximum suivant l'information par mail de l'annulation du cours):

- o Si le cours de remplacement choisi est d'un **montant inférieur au cours initial**, le dédommagement de la différence sera effectué sous la forme d'un **avoir** (uniquement sur demande).
- Si le cours de remplacement est d'un montant supérieur au cours initial, l'étudiant doit régler la différence.

## Avoir

En cas de multiples paiements en ligne pour une même adhésion, un avoir sera généré.

#### Remboursement

- o En cas de décès : il sera procédé à un remboursement (sur présentation d'un justificatif d'hérédité).
- o Ou si les solutions d'échange et d'avoir précédemment proposées en sont pas retenues par l'étudiant.

Le remboursement des cours sera fait au prorata des séances non effectuées par l'intervenant.

- o Documents à fournir pour le remboursement
  - Le formulaire de remboursement complété et signé
  - Un relevé d'identité bancaire

Ces conditions générales de vente sont établies pour assurer la transparence et l'équité dans les modalités d'adhésion et de participation aux activités de l'Université permanente de Nantes.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez contacter le service administratif par mail : <a href="mailto:univ-perm@univ-nantes.fr">univ-perm@univ-nantes.fr</a> ou par courrier postal :

Université permanente Ateliers et Chantiers de Nantes 2 bis Boulevard Léon Bureau 44200 Nantes